



AVIS DE COURSE

34° SEMAINE NAUTIQUE INTERNATIONALE DE SCHOELCHER

Autorité organisatrice (AO) : Cercle Nautique de Schoelcher (CNS)

14 au 17 février 2026

Grade **4** : ILCA 4 - ILCA 6 - Optimist - Bic techno 293 - Wind Foil – Wing Foil.

Grade **5A** : ILCA7.

Préambule

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2025-2028, incluant les annexes T (conciliation), B (windsurf) et WF (wing foil).
- 1.2 Les Règles de Course à la Voile pour le Windsurf en Slalom (uniquement, si le format slalom est pratiqué).
- 1.3 Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.
- 1.4 Le règlement sportif de la Ligue Territoriale de Voile de la Martinique.
- 1.5 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones précisées en **annexe 3 – PRESCRIPTIONS FEDERALES**.
- 1.6 En cas de traduction de l'avis de course, le texte en français prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles au plus tard le **vendredi 13 février 2026** lors de la confirmation des inscriptions.
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale et l'AC 3.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante [Site internet du club](#)

3. COMMUNICATIONS

- 3.1 Le tableau officiel d'information sera situé sur le terre-plein sous le chapiteau en face du bâtiment technique.
- 3.2 *[DP] [NP]* Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.
- 3.3 Les VHF portatives sont autorisées à être réglées sur les canaux de la régata en tant que niveau supplémentaire de gestion de la sécurité pour l'événement, uniquement pour la classe monotype habitable.

4. ADMISSIBILITÉ & INSCRIPTION

- 4.1 La régata est ouverte aux bateaux des classes : Optimist (benjamins et minimes) - ILCA4 - ILCA6 - ILCA 7 - Bic Techno 293 - Windfoil - F18 - Wing Foil et monotypes divers.
- 4.2.1 Documents exigibles à l'inscription :
- a. Licences FFVoile**
- Pour chaque concurrent majeur :
Avoir une Licence Club FFVoile portant la mention « compétition » ou « pratiquant ».
 - Pour chaque concurrent mineur :
Être en possession :
 - soit d'une Licence Club FFVoile mention « compétition » valide,
 - soit d'une Licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant », accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- b. Pour les concurrents non licenciés FFVoile (étrangers ou Français résidant à l'étranger)**
Chaque concurrent devra fournir :
- Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - Un justificatif d'assurance en responsabilité civile valide, couvrant au minimum deux millions d'euros,
 - Pour les mineurs :
l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. Pour tout concurrent mineur**
- Une autorisation parentale est obligatoire.
- 4.2.2 si nécessaire, l'autorisation de port de publicité. (Voir règlement : [Cliquez - ici](#))
- 4.3 Les bateaux doivent s'inscrire en ligne : [Site internet du club](#)
- 4.4 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.5 Les inscriptions tardives seront acceptées avec une majoration du prix d'inscription.

5. DROIT À PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants :

Classes	Droits d'inscription jusqu'au 6 février 2026	Droits à partir du 7 février 2026
Optimist, ILCA, Windfoil, Wing Foil, Bic 293	120 € par personne	150 € par personne

5.2 Remboursement des droits d'inscriptions :

5.2.1 En cas d'empêchement personnel majeur (merci de présenter un justificatif).

5.2.2 En cas d'annulation de la régate, les frais d'inscriptions seront remboursés par l'autorité organisatrice.

5.3 Location des coques : Le nombre de coques ou flotteurs disponibles à la location étant limité les premiers inscrits seront les premiers servis.

LOCATION	PRIX	CAUTION
Coque nue Optimist	100 €	300 €
Coque ILCA seule	150 €	
Coque ILCA avec espars	300 €	
Flotteur (uniquement) Bic 293	100 €	

6. PUBLICITÉ

6.1 [DP] [NP] Les bateaux doivent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7. PROGRAMME

7.1 Le programme sera le suivant :

DATE	PROGRAMME		
13/02/2026	09h00 – 12h00	Confirmation des inscriptions	Secrétariat du club
	14h00 – 17h30	Confirmation des inscriptions	Secrétariat du club
14/02/2026	09h00 - 11h30	Confirmation des inscriptions	Secrétariat du club
	12h00	Briefing Coureurs	Devant le PC Course
15/02/2026	13h30	1 ^{er} Signal d'avertissement	Sur l'eau
	09h00	Briefing Coureurs	Devant le PC Course
16/02/2026	10h30	1 ^{er} Signal d'avertissement	Sur l'eau
	09h00	Briefing Coureurs	Devant le PC Course
17/02/2026	10h30	1 ^{er} Signal d'avertissement	Sur l'eau
	08h00	Briefing Coureurs	Devant le PC Course
	09h30	1 ^{er} Signal d'avertissement	Sur l'eau
	18h00	Remise des prix	À l'étage du club

7.2 [NP] Le nombres de courses maximum par jour (pour toutes classes sauf les Optimists) ou la durée maximum sur l'eau (uniquement pour les Optimists).

<u>Classes</u>	<u>Courses</u>
Optimist benjamins.	Recommandation de 4 heures sur l'eau maximum.
Optimist minimes.	Recommandation de 6 heures sur l'eau maximum.
ILCA 4 – ILCA 6 - ILCA 7.	3 courses courues maximum par jour.
Bic 293.	4 courses courues maximum par jour.

Windfoil – Wingfoil.	5 courses courues maximum par jour.
----------------------	-------------------------------------

- 7.3 Le dernier jour de la régata, aucune procédure de départ ne pourra commencer après 13h00, sauf après toute procédure de rappel général (qui pourra donc être lancée après 13h00).

8. CONTROLE D'ÉQUIPEMENT

Sans objets.

9. LIEU

- 9.1 Le plan du lieu de l'épreuve sera définis en **annexe 1** – PLAN.
- 9.2 Les zones de courses seront définies en **annexe 2** – ZONES DE COURSES.

10. PARCOURS

- 10.1 Les parcours seront définis dans les instructions de courses.

- 10.2 Les parcours seront :

<u>Classes</u>	<u>Parcours</u>
Optimist – ILCA 4 – ILCA 6 - ILCA 7 et Bic 293	Construits.
Windfoil – Wingfoil	Construits ou Raid.

- 10.3 Des départs aux lièvres pourront être pratiqués pour les courses en format raid, sauf décision contraire du comité de course.

11. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 11.1 La pénalité pour une infraction à la règle (à l'exception des RCV du chapitre 2 et la RCV 31) pourra, à la discrétion du jury, être inférieure à la disqualification.
- 11.2 Le jugement semi-direct pourra être mis en place, cela sera précisé dans les IC.

12. CLASSEMENT

- 12.1 Quatre courses doivent être courues et validées afin que la régata soit validée.
- 12.2 Courses retirées :
- (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
 - (b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

13. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 13.1 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent rester en dehors des zones de course depuis le signal préparatoire du premier départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient terminé ou aient abandonné, ou que le comité de course signale un report, un rappel général ou une annulation.

- 13.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par une rubalise fournie par l'autorité organisatrice au moment du premier briefing coureurs.
- 13.3 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord,
 - Une VHF,
 - Un couteau,
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée,
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long,
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
- Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.
- 13.4 Les bateaux accompagnateurs doivent toujours obéir aux instructions données par le comité de course. Si les bateaux accompagnateurs ne respectent pas les instructions du comité de course, les concurrents concernés peuvent être pénalisés.

14. EMPLACEMENT

[DP] [NP] Les bateaux s'étant vus attribuer une place dans le parc doivent rester à la place attribuée pendant toute la durée de l'épreuve.

15. PROTECTION DES DONNÉES

- 15.1 **Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 15.2 **Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions

météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le Comité ait approuvé son identification de voile avant la première course.

18 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- Les 3 premiers Optimist benjamins + la première benjamine
- Les 3 premiers en Optimist minimes + la première minime
- Les 3 premiers en ILCA 4 + la première ILCA 4
- Les 3 premiers en ILCA 6 + la première ILCA 6
- Les 3 premiers en ILCA 7 + la première ILCA 7
- Les 3 premiers en BIC 293 + la première BIC 293
- Les 3 premiers en BIC 293 Techno⁺ + la première BIC 293 Techno⁺
- Les 3 premiers en Windfoil Open + la première Windfoil Open
- Les 3 premiers en Windfoil U19 + la première Windfoil U19
- Les 3 premiers en Windfoil U17 + la première Windfoil U17
- Les 3 premiers en Wingfoil Open + la première wingfoil Open
- Les 3 premiers en Wingfoil U19 + la première wingfoil U19
- Les 3 premiers en Wingfoil U17 + la première wingfoil U17

L'autorité organisatrice se réserve le droit de remettre des prix spéciaux.

19. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute demande d'information relative à l'organisation et au déroulement de la course, veuillez contacter :

Cercle Nautique de Schoelcher

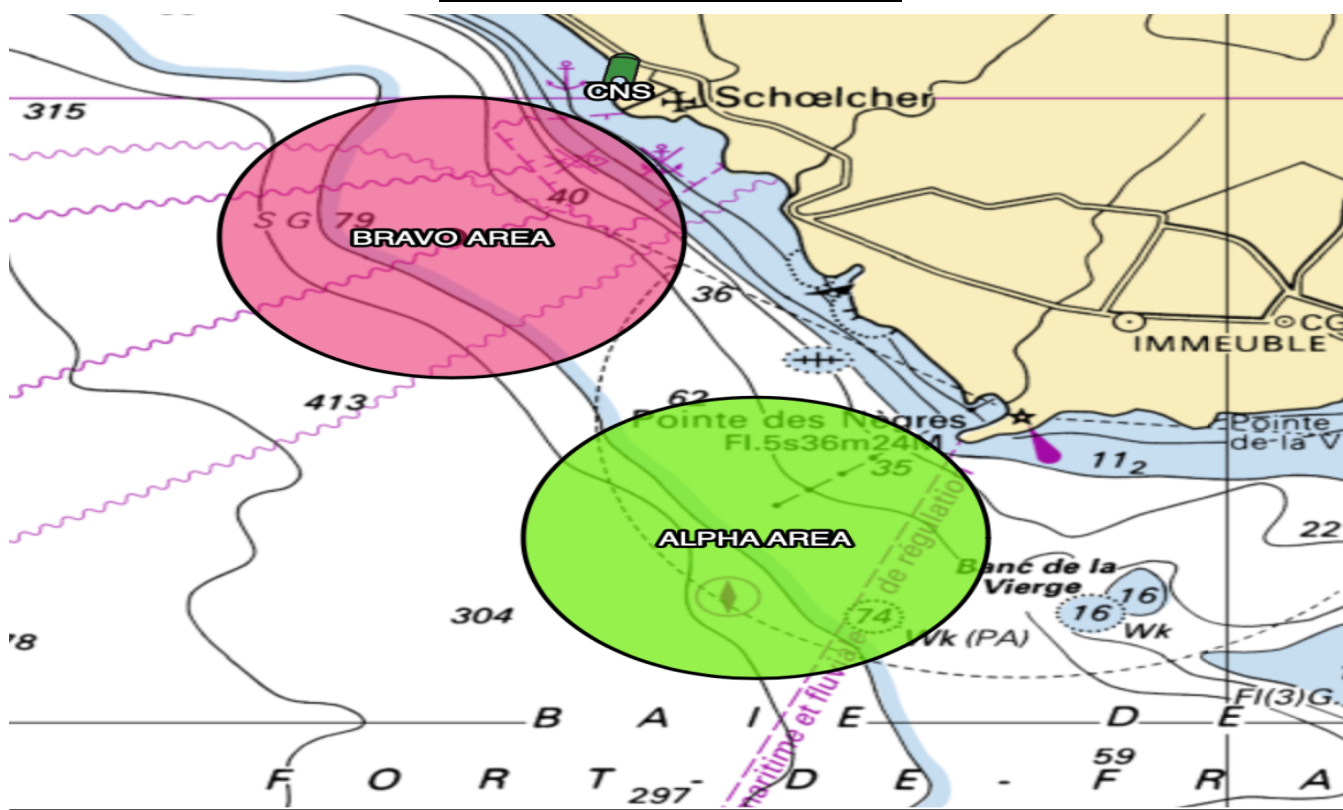
Anse-Madame – Rue Bernard Boromée – 97233 – Schoelcher

+596 (0)596 612 083 – Site internet : [Site internet du club](#) – E-mail : [Cliquez - ici](#)

Annexe - 1 : PLAN



Annexe - 2 : ZONES DE COURSES



Annexe - 3 : PRESCRIPTIONS FÉDÉRALES

Racing Rules of Sailing 2025-2028

Version of 15th of October 2024

Prescription 1

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the "Arbitrage" website of FFVoile. <https://arbitrage.ffvoile.fr>

Prescription 2

(*) FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

Prescription 3

(*) FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)

Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

Prescription 4

(*) FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (Appeals and requests to a national authority)

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 5

(*) FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

Prescription 6

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates)

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

Prescription 7

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules)

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 8

(*) FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes or deletions to National prescriptions)

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on "Arbitrage" website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

Prescription 9

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum number of protest committee members)

The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile

Prescription 10

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)

Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d'appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the "Arbitrage" website of FFVoile.